

Poulinage

MESURES SANITAIRES : HYGIÈNE ET BONNES PRATIQUES D'ÉLEVAGE

Prévention des anomalies du poulinage	Lors d'un poulinage anormal
<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas transporter la jument au cours du dernier mois de gestation et éviter les stress. • Grand box de poulinage (4x4m) : désinfecté, non glissant, propre, largement paillé et ventilé. • Disposer de lumière, eau chaude, bande de queue, lacs, surveillance et aide à proximité. 	<div style="border: 1px solid orange; padding: 5px; text-align: center;">APPEL IMMÉDIAT DU VÉTÉRINAIRE</div> <ul style="list-style-type: none"> • Marcher la jument si elle est agitée.

TRAITEMENT : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET PRÉCAUTIONS À PRENDRE

Signes anormaux autour du poulinage
<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'une membrane rouge plus ou moins veloutée à la vulve (décollement placentaire). • Perte des eaux puis absence de contractions. • Perte des eaux puis contractions et efforts expulsifs sans progression visible du poulain. • Sortie d'un seul sabot antérieur ou des deux sabots antérieurs mais sans naseaux au niveau des boulets. • Sortie des sabots postérieurs. • Hémorragie.

Stratégie de traitement
<ul style="list-style-type: none"> • Si expulsion des eaux fœtales, contractions, puis apparition des pieds antérieurs et naseaux aux boulets : laisser pouliner normalement, sans traction excessive. • Tout autre cas de figure : appeler le vétérinaire le plus proche. • Poulain naissant sans respirer : le frotter (paille, linge), vérifier l'absence de liquide dans les naseaux, fermer la bouche et une narine puis souffler profondément dans l'autre narine.

Evaluation de l'efficacité du traitement
<ul style="list-style-type: none"> • Expulsion d'un poulain vivant.

CRITÈRES D'ALERTE SANITAIRE - APPEL ET VISITE DU VÉTÉRINAIRE

- Poulinage se préparant avant 320 jours ou tardant après 365 jours de gestation.
- Tout signe de maladie en fin de gestation (écoulements, fièvre, perte de lait, coliques, etc).
- Poulinage anormal, contractions ou coliques persistant après expulsion du poulain.